

2016/2018

AUVERGNE – Rhône-Alpes*

«* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en conseil d'État avant le 1er octobre 2016 après avis du Conseil Régional »

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DE JEPS) spécialité PERFECTIONNEMENT SPORTIF mention Aviron

EXIGENCES PREALABLES à l'ENTREE EN FORMATION (EPEF) :

Pour s'inscrire aux sélections, le candidat doit être en possession de deux attestations établies par le Directeur Technique National de la FFA. La première attestation mentionnera la capacité du candidat à être autonome en skiff. La seconde mentionnera sa capacité à entraîner un équipage évoluant au niveau régional. Pour tout renseignement concernant les attestations, contacter Erell LE MINEZ à la FFA (01-45-14-26-57 - erell.laminez@avironfrance.fr).

Dispenses : Le candidat titulaire du BEES 1^{er} degré d'aviron, du BPJEPS Activités Nautiques mention Aviron monovalent, du Certificat de Qualification Professionnelle moniteur d'aviron ainsi que le sportif de haut niveau, sont dispensés des EPEF.

Le candidat titulaire du brevet d'aviron d'or est dispensé de la première attestation.

Le candidat titulaire du diplôme d'entraîneur fédéral, «en eaux intérieures» ou «en mer» est dispensé de la seconde attestation.

EPREUVES DE SELECTION :

Le CREPS peut accueillir un effectif limité à 15 stagiaires. Un classement sera effectué à partir de la réalisation de 2 épreuves:

1/ Epreuve écrite d'analyse vidéo d'un équipage de niveau régional. Le stagiaire devra présenter l'équipage, les fautes commises (en s'appuyant sur le référentiel technique de la FFA) et proposer des exercices correctifs (durée 2 h, coef. 1).
2/ Entretien à partir d'un dossier de présentation du candidat et de son parcours, remis avec le dossier d'inscription, faisant état de l'expérience sportive, d'encadrement et d'entraînement du candidat. Durée 30mn. Coefficient 2.

Cette épreuve est destinée à évaluer les compétences du candidat en encadrement, ses motivations et son projet professionnel

Le dossier, de 4 à 8 pages, sera dactylographié, composé de 3 parties :

- état civil, études, diplômes obtenus, situation professionnelle
- compte rendu d'activités relatant son expérience en tant que sportif, animateur et/ou entraîneur
- exposé des motivations : présentation du projet professionnel

LE POSITIONNEMENT :

Lors du positionnement, le stagiaire passe plusieurs épreuves permettant de déterminer son niveau dans les différents domaines de la formation et ainsi de voir s'il peut bénéficier d'allègements de formation (dans le cas où il a déjà acquis le niveau attendu en fin de formation). L'allègement d'une UC ou d'une partie d'UC ne dispense pas des épreuves certificatives de l'UC.

Les stagiaires allégés se verront facturer le coût de la certification de l'UC.

LA FORMATION EN ALTERNANCE :

Elle repose sur la complémentarité entre la formation en centre (au CREPS), et l'activité du stagiaire en structure (associations sportives, entreprises de vacances et de tourisme, collectivités, bases de loisirs ou établissements d'activités physiques et sportives).

La période de formation en structure s'effectue sous l'autorité d'un tuteur.

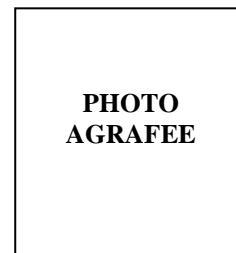
Il appartient au stagiaire de rechercher la structure qui réunit les conditions d'accueil et de suivi de sa formation.

LE TUTEUR :

Il a pour mission d'accueillir, d'aider d'informer et de guider le stagiaire pendant la séquence en entreprise. Il assure la liaison avec le centre de formation et participe à l'évaluation du stagiaire. Il doit être, au moins, titulaire d'une qualification d'un niveau minimum égal à celui du DE JEPS aviron ou avoir une expérience professionnelle ou bénévole dans le milieu de l'aviron, validée par le DTN de la FFA.

Réunion d'information des tuteurs et des dirigeants les 03 et 04 novembre 2016 au CREPS. Participation obligatoire du tuteur et d'un dirigeant de la structure.

pour tous renseignements complémentaires vous pouvez vous adresser
à Mme Espérance FEVE au 04-70-59-52-97
esperance.feve@creps-vichy.sports.gouv.fr



AUVERGNE – Rhône-Alpes*

«* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en conseil d'État avant le 1er octobre 2016 après avis du Conseil Régional »

FICHE D'INSCRIPTION DE JEPS Perfectionnement Sportif mention AVIRON - 2016/2018

Dossier à retourner avant le 10 septembre 2016

au CREPS VICHY-AUVERGNE 2 route de Charmeil - BP 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER Cedex

NOM : Prénoms :

Epouse : (souligner le prénom usuel)

Date, lieu et département de naissance : __/__/____ à :

Nationalité : Profession :

Situation de famille : célibataire marié (e) divorcé(e) veuf (ve) pacsé (e) nombre d'enfants :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél/Port. :

e-mail :@.....

Situation au regard de l'emploi

- 1/ Vous êtes demandeur d'emploi ↵ : non inscrit inscrit depuis le
- Bénéficiez-vous de droits ouverts Pôle Emploi non oui jusqu'au.....
- 2/ Vous êtes salarié(e) ↵ Type de contrat (CDI, CDD, CAE, EA, etc...) :
- Nom-adresse employeur :
- 3/ Vous êtes sorti(e) de formation initiale (fin d'études scolaires ou universitaires) ↵ Date de sortie :
- 4/ Vous êtes dans une autre situation ↵ précisez :

Etes-vous en situation de handicap ? OUI NON

Régime de **sécurité sociale** auquel vous êtes affilié(e) :

A la caisse de (ville-département) : A quel titre (personnel, ayant droit, étudiant...) :

N° S.S. :

ATTENTION : si vous êtes affilié(e) à la sécurité sociale étudiante, il vous faudra vous inscrire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de votre lieu de résidence à partir du 31/12/15

Prise en charge envisagée pour votre formation :

.....
.....

Niveau d'études ou de formation

Diplômes scolaires ou universitaires :

Diplômes sportifs :

Investissement dans le milieu sportif

Dans quel club pratiquez-vous ?

Structure en alternance envisagée (dénomination-adresse) :

.....

Nom du responsable : Mail :

N° déclaration établissement APS :

Maître de stage envisagé (Nom-Prénom) :

Titulaire du diplôme :

N° carte professionnelle :

Réunion d'information des tuteurs et des dirigeants les 03 et 04 novembre 2016 au CREPS. Participation obligatoire du tuteur et d'un dirigeant de la structure.

Je soussigné(e)..... certifie l'exactitude des renseignements fournis et sollicite mon inscription aux épreuves d'entrée en formation au **DE JEPS mention AVIRON** dont les épreuves de sélection et le positionnement se dérouleront du 11 au 13 octobre 2016

Fait à, le

Signature

DOSSIER D'INSCRIPTION PIECES à FOURNIR

(document à retourner au CREPS avec le dossier d'inscription)

Cadre réservé à l'administration	
<input type="checkbox"/>	1/ La présente fiche d'inscription
<input type="checkbox"/>	2/ Le dossier de présentation du candidat et de son parcours
<input type="checkbox"/>	3/ 2 copies de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou PSC 1 ou SST (l'initiation aux premiers secours lors de la journée d'appel n'est pas valable)
<input type="checkbox"/>	4/ Pour le(la) candidat(e) français(e) de moins de 25 ans : ○ 2 copies de l'attestation de recensement (Mairie) ○ 2 copies du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JAPD ou JDC)
<input type="checkbox"/>	5/ Un certificat médical ORIGINAL de non contre-indication <u>à la pratique et à l'enseignement</u> de l'Aviron datant de moins de trois mois à la clôture des inscriptions (formulaire en annexe)
<input type="checkbox"/>	6/ 2 photocopies recto/verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou du passeport en cours de validité (le permis de conduire n'est pas valable)
<input type="checkbox"/>	7/ 2 photos d'identité (dont 1 agrafée dans le cadre)
<input type="checkbox"/>	8/ 2 enveloppes (16 x 23) "autocollantes" dont <u>1 timbrée au tarif en vigueur</u> , et <u>1 timbrée pour un courrier de 100 g</u> libellées chacune aux nom et adresse du candidat
<input type="checkbox"/>	9/ 1 enveloppe A4 (23 x 32) timbrée pour un courrier de 100 g à l'adresse du candidat
<input type="checkbox"/>	10/ un chèque de 50 € de participation aux frais de sélection, libellé à « Agent Comptable Creps Vichy » Mentionner le nom du candidat au dos si le titulaire du compte n'est pas celui-ci – Montant non remboursable
<input type="checkbox"/>	11/ Attestation 100 m nage libre, départ plongé et la récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur mentionnant obligatoirement le numéro du diplôme du BEESAN
<input type="checkbox"/>	12/ 2 copies des attestations d'exigences préalables à l'entrée en formation ou les dispenses (BEES 1° Aviron, BP JEPS Aviron, CQP moniteur d'aviron, aviron d'or, entraîneur fédéral d'aviron)
<input type="checkbox"/>	13/ La copie de vos permis bateau fluvial et/ou côtier si vous en êtes titulaire

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

**Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS)
spécialité Perfectionnement Sportif mention AVIRON**

**ATTESTATION
100 m nage libre**

Je soussigné(e), nom et prénom :

adresse :

titulaire du Brevet d'Etat d'Eduteur Sportif 1^{er} degré, option Activités de la Natation (BEESAN)

numéro :

délivré le :

par le directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs de :

atteste que madame, monsieur, (nom et prénom) :

adresse :

a subi avec succès : une épreuve de 100 m nage libre, départ plongé et la récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur.

Fait àle

Signature :

Cachet de l'établissement :

Attestation à faire signer par le Maître-Nageur (cachet du club obligatoire)

**Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS)
spécialité Activités Nautiques mention Aviron.**

CERTIFICAT MEDICAL

Exigé pour un(e) candidat(e) :

Certificat médical de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation et à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation pour ceux qui y sont soumis

Je soussigné(e), Docteur en médecine, certifie avoir examiné, M./Mme....., et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente à la pratique et à l'enseignement de l'Aviron.

Certificat remis en main propre à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait à le
.....

(Signature et cachet du médecin)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



Nom-Prénom
Adresse

CP -Ville

A remplir par le candidat et à joindre impérativement au dossier d'inscription

Le CREPS de Vichy-Auvergne a bien reçu votre dossier d'inscription

Une convocation vous sera adressée avant la date des tests d'entrée.

DE JEPS spécialité Perfectionnement Sportif mention AVIRON

Cadre réservé à l'administration	
Dossier reçu le :	
Celui-ci est	<input type="checkbox"/> Complet
	<input type="checkbox"/> Incomplet :
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
Visa du CREPS	
Date :	

Etablissement public du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

CREPS Vichy - Auvergne

2 Route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER Cedex

Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07 E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr

**Je souhaite entrer en formation au CREPS / Comment financer ma formation ?
Je contacte Mme Espérance FEVE au 04-70-59-52-97**

Je suis salarié(e)

1/ Congé Individuel de Formation (CIF)

CONDITIONS

- Je suis salarié en CDI, en CDD ou en mission Intérim
- Je justifie de 24 mois d'ancienneté consécutifs ou non
- Je ne suis ni fonctionnaire ni agent public

DEMARCHES

Je dois entamer les démarches bien avant mon entrée en formation et m'adresser à mon employeur et au FAF auprès duquel il cotise.

2/ Contrat de professionnalisation

CONDITIONS

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus
- Demandeur d'emploi de 26 ans et plus.

DEMARCHES

Mon employeur retourne le dossier de demande de prise en charge complété par toutes les parties (employeur, candidats, organisme de formation) à son Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) avec la convention de formation du CREPS.

Attention si l'OPCA ne prend pas en charge la totalité du coût de la formation, le solde sera obligatoirement à la charge de mon employeur (code du travail article L981-3).

3/ Contrat d'apprentissage

CONDITIONS

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus

DEMARCHES

Mon employeur fait une demande de prise en charge auprès du CFA Auvergne

Le financement de la formation se fait par la taxe d'apprentissage et par le Conseil Régional

4/ Prise en charge par un OPCA

CONDITIONS

- Mon employeur, mon club, mon association, cotise auprès d'un OPCA (AGEFOS PME, UNIFORMATION...),

DEMARCHES

Mon employeur effectue les démarches de demande de prise en charge de formation avant mon entrée en stage.

Les demandes de subrogations (paiement direct à l'organisme de formation par l'OPCA) arrivant après l'entrée en formation du stagiaire ne sont pas acceptées.

Les demandes de prise en charge arrivant après la fin de la formation sont refusées.

Je suis demandeur d'emploi

1/ Financement Conseil Régional Auvergne

CONDITIONS

- Je suis demandeur d'emploi libre de tout engagement envers un employeur
- Je réside en Auvergne
- Je suis sorti(e) de formation initiale depuis au moins 6 mois

DEMARCHES

Je demande un devis personnalisé au CREPS après ma réussite aux tests de sélection et après le positionnement pour un BP, DE ou DES.JEPS.

J'établie ma demande soit avec le Pôle Emploi, soit avec la Mission Locale (moins de 26 ans)

Après étude de mon dossier **et** avis favorable de la Région **et** sous réserve du nombre de places disponibles, la formation sera prise en charge totalement par la Région Auvergne.

Si je ne perçois aucun revenu de Pôle emploi (Allocation de Retour à l'Emploi), je peux bénéficier d'une rémunération du Conseil Régional Auvergne - dans la limite des places disponibles.

Un dossier me sera transmis par le département formation du CREPS.

2/ Pour les candidats hors région Auvergne, vous devez vous adresser à votre Pôle emploi ou Mission locale afin d'étudier la possibilité d'une demande d'aide individuelle auprès de votre région.

Je suis sportif licencié dans un club

Possibilité (limitée) de bourse de formation sur le Centre National de Développement du Sport (CNDS).

Le club doit se renseigner auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale.